



# CONTRAT ET CONDITIONS GENERALES 2024-2025

Prénom & Nom de l'élève : \_\_\_\_\_  M  F

Date de naissance : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

Numéro AVS de l'élève : \_\_\_\_\_

Prénom & Nom d'un parent : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_ NPA : \_\_\_\_\_ Localité : \_\_\_\_\_

Téléphones privé / mobile : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

Comment avez-vous connu le dojo :  Bouche à Oreille  Site web  Facebook  Flyer  Instagram

**Tout contrat est pour une année scolaire ou pour un semestre- en fonction de l'abonnement souscrit. Aucune résiliation ne peut être faite en cours d'année. Le contrat sera automatiquement renouvelé pour une période égale à la durée du dernier abonnement souscrit sauf résiliation par courriel ou recommandé : 14 jours avant le renouvellement automatique du contrat (pour les contrats adultes de 5 mois) ou au plus tard le 01 juin de. Dans le cas échéant, une pénalité de 300.-CHF sera facturée.**

Nom du cours : \_\_\_\_\_ Jour : \_\_\_\_\_ Horaire : \_\_\_\_\_ Début du contrat : \_\_\_\_\_

## TYPE D'ABONNEMENT ET MODE DE PAIEMENT -

Frais de dossier à payer à l'inscription - 50.- CHF

Pour les abonnements - cours enfants jusqu'à 14 ans : (tous les abonnements sont pour l'année scolaire)

Abonnement annuel 1 x 600.-CHF.

Abonnement mensuel 10 x 65.-CHF, payable le 1<sup>er</sup> de chaque mois.

Chaque cours supplémentaire, paiement mensuel 10 x 35.-CHF, payable le 1<sup>er</sup> de chaque mois.

Chaque cours supplémentaire, paiement annuel pour 10 mois – 1 x 350.-CHF

Pour les abonnements - cours ados / adultes à partir de 14 ans :

Abonnement pour 5 mois - paiement mensuel - 5 x 75.-CHF, payable le 1<sup>er</sup> de chaque mois.

Abonnement pour 5 mois - paiement unique - 1 x 350.-CHF

Abonnement annuel - 10 mois – paiement mensuel - 10 x 65.-CHF, payable le 1<sup>er</sup> de chaque mois.

Abonnement annuel - 10 mois - paiement annuel - 1 x 600.-CHF

Chaque cours supplémentaire, paiement mensuel 10 x 35.-CHF, payable le 1<sup>er</sup> de chaque mois.

Chaque cours supplémentaire, paiement annuel pour 10 mois – 1 x 350.-CHF

## MINEURS / AUTORISATION PARENTALE :

Je soussigné \_\_\_\_\_ autorise mon enfant \_\_\_\_\_,

date de naissance \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_\_, à participer au(x) cours de \_\_\_\_\_.

Problème de santé particulier : \_\_\_\_\_

**NOTE :** L'organisation n'assurant pas la garde des mineurs avant et après le période du cours, je déclare avoir pris personnellement les dispositions nécessaires à cet effet.

Lieu \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ Signature \_\_\_\_\_



## RYOKUZAN DOJO REGLEMENT ET CONDITIONS GENERALES

**Accès aux Cours** L'inscription pour le cours d'essai est obligatoire à travers le site web, et pour les mineurs, elle fait office d'autorisation parentale. L'abonnement donne droit à 1 cours par semaine. Il n'y a pas de cours pendant les vacances scolaires. Le calendrier scolaire du Canton de Vaud est en vigueur. Aucune nourriture n'est autorisée dans le Dojo. Les participants s'engagent à respecter le code vestimentaire demandé pour chaque cours. Pour certains cours, le Dojo fournit à prix coûtant la tenue à porter. Les cheveux longs doivent être attachés.

**Contrat** Chaque élève (ou parent, si mineur), est dans l'obligation de remplir et signer un contrat avec le Dojo Ryokuzan. Si aucun contrat n'est signé, la présence à au moins 2 cours d'affiliées feront office de contrat et acceptation de nos conditions générales. Le contrat est automatiquement renouvelé pour une période égale à la durée du dernier abonnement souscrit et aux conditions de cotisations valables à la date de renouvellement du contrat.

**Résiliations** Une résiliation écrite est obligatoire pour mettre fin à l'abonnement. Elle doit être envoyée par email (avec demande d'accusé de réception), 14 jours avant le renouvellement automatique du contrat adulte de 5 mois, ou avant le 15 juin de chaque année scolaire pour tous les contrats annuels. Le cas échéant, une pénalité de 300 chf sera facturée.

### Abonnements & Cotisations – Prix en CHF TTC

**Finance d'inscription** : 50.-F

**Enfants** : la cotisation annuelle (septembre à juin) est de 600.- chf. Un paiement mensuel de 65.-F par mois sur 10 mois est possible. L'engagement est pour l'année scolaire, renouvelable sauf résiliation écrite au plus tard le 15 juin de chaque année scolaire. Les cours choisis doivent être confirmés dans le contrat. Le calcul du tarif est réalisé au pro-rata de la date de début du cours pour tout élève commençant en milieu d'année. Le prix des cours est déterminé par rapport à l'année scolaire et tient compte des vacances et jours fériés. Ceux-ci ne sont donc pas déductibles. Les cours qui tombent sur un jour férié ne sont pas à remplacer.

**Adultes** : Les offres sont renouvelables automatiquement selon la durée du dernier abonnement choisi, sauf résiliation écrite du participant au plus tard 14 jours avant la date de fin de contrat (pour les abonnements de 5 mois) ou au plus tard le 15 juin de chaque année scolaire (pour les abonnements annuels).

**Les paiements** : Les tarifs sont indiqués en francs suisses et TTC. Le montant total de l'inscription est dû, qu'il s'agisse du mode de paiement global ou par mensualités.

Dans le cas de retard de paiement, dès le deuxième mois de retard, l'inscription devient due dans sa totalité y compris les frais de rappel.

**Conditions d'inscription et absences** : L'inscription est nominative et en aucun cas transmissible à une autre personne. Des périodes d'absence (grossesse, accident, maladie, service militaire) pourront être récupérées à raison de 90% moyennant un certificat médical ou une pièce justificative. La date de réception de la pièce justificative est seule considérée pour le calcul d'absences à récupérer. Aucune autre absence quelle qu'elle soit ne donne droit à aucun report ou annulation des paiements de cotisations. Il en est de même pour tout renouvellement ultérieur du contrat. En l'absence d'une telle résiliation ou certificat médical, le participant garde donc sa place réservée pendant toute la durée du contrat renouvelé et la cotisation est due intégralement. En cas de maladie grave ou départ à l'étranger avec justificatif, une résiliation anticipée pourra être effectuée (frais minimum de 10%).

**Modifications d'horaires de cours** En cas de suppression d'un cours par le Dojo Ryokuzan en cours d'année, et uniquement si ce cours n'existe pas un autre jour dans le programme, le participant pourra tester tous les autres cours de son choix gratuitement pendant 1 semaine, de manière à choisir un autre cours en remplacement. Si aucun cours ne convient, l'inscription sera remboursée à la date du dernier cours essayé par l'élève, au pro rata du restant de l'année et du montant payé par le participant.

Un changement de professeur, d'horaire ou de jour ne constitue pas une suppression de cours, et le paiement de l'abonnement est donc dû intégralement.

**Responsabilité** La responsabilité du Dojo Ryokuzan n'est pas engagée pour des dommages, accidents ou blessures subis lors des cours, ni pour les vols éventuels commis dans les vestiaires et à l'intérieur des locaux. Les membres sont tenus de vérifier eux-mêmes s'ils sont couverts par une assurance-accidents et une assurance-responsabilité civile et le cas échéant, ils sont tenus d'en contracter une.

**Photos et vidéos des cours** Le participant ou ses responsables légaux autorisent l'utilisation des photos et vidéos d'extraits de cours ou événements pour la promotion interne du Dojo, sur son site et ses réseaux sociaux.

**Exclusion** Le Dojo Ryokuzan se réserve le droit d'exclure sans indemnité tout membre ne respectant pas les conditions de paiement des cours, celles d'hygiène ainsi que le respect du savoir-vivre pour une pratique collective des activités.

**RYOKUZAN DOJO**  
ÉCOLE D'ARTS MARTIAUX

ADMINISTRATION & RESILIATION

5 Route de Bottens, 1053 Cugy – 021 525 59 16 – [info@ryokuzan-doj.ch](mailto:info@ryokuzan-doj.ch)